

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité d'utiliser une carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Les statuts de reconstitution doivent être remplis et déposés en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* (LOSBL), lorsque l'administrateur en a, par décret, annulé le certificat de constitution en vertu de l'article 170 de la LOSB afin de reconstituer une organisation, et ce pas plus de 20 ans après la date de dissolution.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Dénomination, numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et adresse électronique officielle.
2. Clé de l'entreprise. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le ministère qui détermine l'accès à la personne morale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [clé de l'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
4. Un rapport de recherche de nom Nuans axé sur l'Ontario si l'organisation a été dissoute il y a plus de dix ans. Un rapport de recherche de nom Nuans n'est pas requis si l'organisation a été dissoute il y a moins de dix ans. **Veillez conserver le rapport Nuans au siège de la personne morale.** Vous devrez fournir ces renseignements :
 - Le numéro de référence du rapport Nuans;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
5. Soyez prêt à confirmer les déclarations obligatoires.
6. Date de reconstitution demandée. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils plus tard.
7. Nom du demandeur, son rapport à l'organisation (par exemple, dirigeant, administrateur ou membre) et son adresse aux fins de signification.
8. Frais de 100 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministère des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque : La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

Remplir le formulaire

Renseignement sur la personne morale

Veillez saisir la dénomination actuelle de la personne morale, le NEO, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de l'organisation sans but lucratif de l'Ontario qui dépose les statuts de reconstitution.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer les statuts de reconstitution pour cette organisation. Si le demandeur de la reconstitution n'est pas un administrateur ou un dirigeant de la société, veuillez appeler ServiceOntario au 416-314-8880 ou au numéro sans frais 1-800-361-3223.

La dénomination de personne morale saisie doit être exactement la même que celle figurant dans le statut constitutif original ou, si une modification de la dénomination a eu lieu, la dénomination telle qu'elle apparaît dans le plus récent statut attestant la modification de dénomination.

Vous devez indiquer l'adresse électronique officielle déjà inscrite au Ministère. S'il n'y a pas d'adresse électronique officielle dans les dossiers du Ministère, veuillez fournir l'adresse électronique officielle de la personne morale. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire.

Si votre adresse électronique officielle a changé, vous devez en informer le ministère en déposant un [Formulaire numéro 5284 — Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel d'une personne morale de l'Ontario](#) en vertu de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales (LREPM). Vous pouvez inclure le dépôt en vertu de la LREPM avec ce formulaire lorsque vous postez votre demande.

Coordonnées

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique ainsi qu'à l'adresse électronique officielle de la personne morale.

Nom de la personne morale

Vous aurez deux options. Veuillez indiquer si vous souhaitez reconstituer la société sous la dénomination qu'elle portait à sa dissolution ou sous une dénomination numérique.

Veuillez prendre note que vous devez vous assurer de fournir tous les renseignements exigés, comme un rapport de recherche de nom Nuans axé sur l'Ontario, le cas échéant.

Reconstituer la personne morale sous la dénomination portée à la dissolution

Si vous souhaitez reconstituer une personne morale sous la dénomination portée à la dissolution et que celle-ci date de moins de 10 ans, vous n'avez pas besoin d'un rapport Nuans. Ne cochez pas la case pour un rapport Nuans.

Pour modifier la dénomination de la personne morale lors de la reconstitution, vous devez déposer des statuts de modification après la délivrance des statuts de reconstitution. Un rapport de recherche de nom Nuans pourrait être obligatoire.

Si vous souhaitez reconstituer une personne morale sous la dénomination portée à la dissolution et que celle-ci date de plus de 10 ans, vous aurez besoin d'un rapport Nuans.

Reconstitution sous une dénomination numérique

Si, en vertu de la Loi et des règlements, la personne morale n'a pas l'autorisation d'être reconstituée sous la dénomination qu'elle portait au moment de sa dissolution, la personne morale doit être reconstituée sous une dénomination numérique. La dénomination numérique est constituée de votre numéro d'entreprise de l'Ontario, suivi de « ONTARIO SANS BUT LUCRATIF ».

Rapport Nuans axé sur l'Ontario Vous devez obtenir ce rapport auprès d'une entreprise privée de recherche de noms. Le Ministère ne fournit pas cette recherche. Cochez la case Rapport Nuans et inscrivez la dénomination proposée de la personne morale, le numéro de référence Nuans et la date du rapport.

Le rapport Nuans ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. Par exemple, les statuts reçus par le Ministère le 28 novembre peuvent être appuyés par un rapport Nuans de recherche de nom daté du 30 août, mais non d'une date antérieure. Il est recommandé de prévoir un délai supplémentaire; en effet, si le rapport Nuans a expiré avant l'approbation des statuts, vous devrez obtenir un nouveau rapport valide pour terminer le dépôt.

Déclarations obligatoires

Vous devez confirmer la conformité aux éléments suivants :

- Tous les avis et déclarations en souffrance devant être produits par la personne morale en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* seront déposés immédiatement après la reconstitution.
- Le consentement de tout ministère concerné et du tuteur et curateur public (le cas échéant) à la reconstitution demandée a été obtenu.
- Tous les autres défauts de l'organisation à la date de dissolution ont été corrigés, et ce, pas plus de 20 ans après la date de dissolution.

Date de reconstitution demandée

La date de reconstitution demandée est la date d'effet à laquelle la personne morale est reconstituée en vertu de la LOSBL et de ses règlements. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, à condition que la date du rapport Nuans soit valide. Vous ne pouvez pas choisir une date passée. Le rapport Nuans ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. À titre d'exemple, les statuts soumis le 28 novembre pourraient être étayés par un rapport de recherche de nom Nuans daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par la personne désignée.

Signature

Le formulaire doit porter la signature d'une « personne intéressée », qui est le demandeur. Une personne intéressée autorisée à demander la reconstitution peut être un dirigeant, un administrateur ou un membre.

Veillez vous assurer que le formulaire est signé par la personne désignée à côté de son nom avant de le poster.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, obtenez les signatures requises, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact.

Ministère des Services gouvernementaux et des
Services aux consommateurs, Direction des
services centraux de production et de vérification,
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demandes retournées

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement, la clé d'entreprise ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque d'autres informations requises ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.**

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous devez sélectionner une date de préférence;

cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, à condition que la date du rapport Nuans soit valide, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Si le tuteur et curateur public doit consentir à l'utilisation de la dénomination sociale, vous recevrez un courriel de confirmation vous informant que votre demande est en cours d'examen. La demande vous sera retournée par voie électronique aux fins de révision et de retransmission seulement si des modifications s'avèrent nécessaires.

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416 314-8880 ou sans frais : 1 800 361-3223
- ATS : 416 325-3408 ou sans frais ATS : 1 800 268-7095